

adopté

SÉNAT

le 16 nov. 1972.

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de la Convention d'extradition entre la République française et le Royaume de Belgique, signée à Bruxelles le 24 février 1972.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention d'extradition entre la République française et le Royaume de Belgique, signée à Bruxelles le 24 février 1972, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 16 novembre 1972.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 37 (1972-1973) Sénat.

Voir les numéros :

Sénat : 37 et 59 (1972-1973).